



Art For All

www.art-for-all.eu

Séminaire National *Art for All* 21 mai 2014

Introduction

Le Centre de la Gabrielle MFPass et l'Institut Charles Cros ont organisé mercredi 21 mai 2014, le deuxième séminaire national dans le cadre du projet *Art for All*. Le séminaire a réuni 23 professionnels du secteur de l'art et/ou du handicap, sélectionnés pour leur domaine d'expertise : artistes, chercheurs, enseignants, représentants du Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale, professionnels du secteur médicosocial (éducation artistique et thérapie artistique). L'objectif de ce séminaire était d'avancer ensemble sur un certain nombre de problématiques et de faire valider plusieurs résultats du projet de recherche *Art for All*, sur **l'accès et l'apport de la création artistique pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique**.

Contexte

Le projet *Art for All*

Le projet *Art for All* est porté par le Centre de la Gabrielle – MFPass et est mis en place par un consortium de huit partenaires de sept pays européens (France, Belgique, Italie, Estonie, Autriche, Pays-Bas, Allemagne). *Art for All* s'inscrit dans le Programme d'Apprentissage Tout au Long de la Vie de l'Union Européenne.

Le projet *Art for All* vise à favoriser l'accès des personnes adultes présentant un handicap mental ou psychique au monde de l'art et plus particulièrement à l'éducation artistique.

La méthodologie choisie dans le cadre du projet *Art for All* privilégie les allers-retours entre le terrain et le monde de la recherche. L'objectif est de conceptualiser ce qui se passe sur le terrain, de déplacer quelques frontières en termes de politique sociale pour permettre aux personnes en situation de handicap mental de s'épanouir sur les plans personnel et créatif et aux formateurs/facilitateurs d'art de les accompagner dans cette démarche.

Dans le cadre du projet *Art for All*, cinq méthodes de médiation artistique innovantes ont été retenues, parmi lesquelles l'atelier en Art numérique de *Couleurs et Création*, visité par les participants au séminaire et justifiant la tenue du séminaire en ces lieux.

Les Ateliers *Couleurs et Création*

Le Centre de la Gabrielle – MFPass est une plateforme de 12 établissements médico-sociaux fondée par la l'Union Mutualiste de la Fonction Publique et accompagnant 500 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental. Les Ateliers *Couleurs et Création* sont l'un des établissements du Centre de la Gabrielle - MFPass. Il s'agit d'un accueil de jour pour des personnes vieillissantes en situation de handicap (à partir de 40-45 ans du fait de leur handicap).

Couleurs et Création a une spécialisation dans les arts numériques, considérés ici comme les plus adaptés aux personnes en situation de handicap mental. Ces médias leurs

permettent d'accéder à un niveau de technique exigeant une dextérité qu'ils n'auraient pas forcément la possibilité d'acquérir autrement.

Par ailleurs, les ateliers *Couleurs et Création* sont dotés d'une programmation de sorties culturelles : expositions, pièces de théâtre, spectacles de danse... Cet environnement doit susciter un univers riche et varié qui fonctionne en ressources de l'imaginaire des usagers. L'ouverture vers l'extérieur procurée par cette constante programmation de sorties culturelles permet à la fois de :

- créer du lien social grâce à de nombreuses rencontres, avec le public des lieux, avec des artistes et professionnels, avec d'autres groupes d'horizons différents ;
- de dynamiser et inspirer les artistes formateurs ;
- de proposer de nouvelles expériences aux usagers.

Réflexions

1. Faut-il spécialiser les professionnels de la culture et de l'art au handicap ?

Le premier séminaire avait permis d'aboutir au concept de **facilitateur** d'art (ou médiateur artistique), un métier émergent sur le terrain, mais qui n'est pas encore reconnu dans la grille des métiers et qui ne dispose donc pas de diplôme spécifique.

L'une des propositions du projet *Art for All* est qu'il faut **spécialiser les professionnels de la culture et de l'art, et particulièrement les facilitateurs artistiques, au handicap.**

Il existe une séparation entre le monde culturel et le monde médico-social. Les facilitateurs d'art doivent être des professionnels dans le domaine de l'art. Néanmoins, parfois le statut « préservé » de l'artiste peut créer un blocage dans sa relation avec l'utilisateur. Il faut donc intégrer dans la formation des professionnels du secteur artistique et culturel une sensibilisation, voire une spécialisation, aux problématiques liées au handicap.

Des initiatives pour créer des Unités d'Enseignement (UE) spécialisée afin d'intégrer des problématiques liées au handicap existent sur certains diplômes et dans certaines universités¹ ; mais elles restent trop rarement reconnues et dépendent de l'initiative des pédagogues.

Les universités étant autonomes, c'est à ce niveau qu'il convient d'intervenir pour promouvoir le développement des propositions de cursus.

Proposition : Privilégier au niveau des universités une attitude exploratoire dans tous les diplômes (DU, Licence, Master) en vue de créer des UE spécifiques liées à l'appréhension et la gestion du handicap, en garantissant leur lien avec la recherche.

Au niveau européen, il conviendra d'étudier la possibilité d'intégrer ces UE au système ECTS (European Credits Transfer System).

2. Comment permettre l'accès aux formations artistiques pour les personnes en situation de handicap mental ?

Proposition : Permettre l'accès aux Ecoles d'Art ou autres formations artistiques pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Il s'agit ici d'intégrer des personnes en situation de handicap mental aux cursus existants proposés par l'Éducation Nationale ou aux Écoles d'Art du Ministère de la Culture (de type Beaux Arts par exemple).

¹ voir notamment les initiatives de l'Université de Marne-la-Vallée sur des Licences et Masters, et la Licence Professionnelle *Guide Conférencier du Conservatoire National des Arts et Métiers*

L'arrivée de la notion de *socle commun*, a positivement introduit dans le fonctionnement de l'Education Nationale la prise en compte de différents aspects des compétences. L'entrée dans les Écoles d'Art s'effectue par concours. Or, les personnes en situation de handicap mental font face à des problématiques d'apprentissage les excluant souvent, de facto, de l'enseignement classique. Ces problématiques d'apprentissage n'excluent pourtant pas l'existence de talent artistique et la possibilité d'accéder à la pratique artistique, lorsque cela correspond au souhait des personnes.

Plusieurs pistes méritent d'être explorées pour rendre possible l'intégration de personnes en situation de handicap mental dans les Ecoles d'Art ou formations artistiques :

- aborder cette question par le biais juridique, explorer le réglementaire
- développer un référentiel pour les personnes en situation de handicap, en identifiant les modules de compétences pour l'accès aux Ecoles d'Art et en étudiant leur accessibilité aux personnes en situation de handicap mental
- prendre appui sur des expériences existantes dans d'autres domaines telles que le Dispeh²
- permettre une passerelle pour intégrer sur dossier et un accompagnement pour préparer ces dossiers
- envisager la possibilité de « discrimination positive ».

3. Le devenir de l'œuvre créée

La problématique de ce qu'il advient de l'œuvre créée est commune au domaine de l'art-thérapie et de l'éducation artistique.

En effet, dans le domaine de l'art-thérapie, ce qui intéresse est le soin procuré par la création dans une démarche thérapeutique, au-delà de la réalisation elle-même. On est dans l'intime, la réalisation n'a pas vocation à être exposée. D'aucuns prétendent que celle-ci peut-être jetée. Cependant, même en art-thérapie, **l'œuvre appartient à l'auteur**, ici au patient. C'est au patient de décider s'il veut la jeter, la garder, l'exposer, etc.

Dans le domaine de l'éducation artistique, à la différence de l'art-thérapie, ce n'est pas le soin mais l'objet créé et le processus de création artistique qui sont privilégiés. Néanmoins, on a tendance à abuser du terme artiste pour les usagers des ateliers artistiques. Or, toutes les œuvres ne méritent pas d'être exposées. Comme dans tout atelier d'artiste, on crée tous les jours. Certaines productions sont mises de côté, d'autres sont jetées, d'autres sont gardées. On en revient ici au jugement de la qualité de l'œuvre, qui revient à la fois à l'artiste lui-même mais où l'Autre tient également une place fondamentale.

C'est dans ce contexte que l'association *Eg'art* a trouvé un rôle d'accompagnement des artistes en situation de handicap, partageant son jugement sur la qualité de certaines œuvres et soutenant dans leurs démarches les artistes ayant une œuvre à défendre. Si le concept de « l'art brut » a permis de faire avancer les choses à un moment, il fait désormais partie de l'histoire. **Il est en effet important que l'artiste ne soit pas défini par son handicap ou par ses troubles, mais par son talent artistique.**

4. Glossaire européen

Les termes sélectionnés lors de l'Ecole d'Eté pour le glossaire européen ont été présentés à l'assemblée, à savoir : Handicap, Création, Art, Médiateur artistique, Éducateur artistique, Art thérapie, Expression artistique, Enseignement artistique, Influence artistique, Artiste,

² Le **dispeh** crée des passerelles entre les dispositifs de formation de droit commun et les structures médico-sociales afin de permettre aux élèves (de 14 à 20 ans) en situation de handicap de découvrir des champs professionnels ou des métiers, de se former en prenant en compte leurs préférences, le développement de leurs compétences tout en respectant leurs besoins. (voir : www.centredelagabrielle.fr/spip.php?article131)

Accessibilité à l'art, Culture. Il a été suggéré d'ajouter les termes suivants : Créativité, Processus créatif, Loisir.

5. Charte éthique européenne

La charte éthique a été présentée. La charte a été développée à partir de l'expérience de terrain et contient des principes pour guider les facilitateurs d'art qui travaillent en institution médico-sociale et/ou psychiatrique. Les principes et valeurs sont parfois tellement intégrés qu'il est nécessaire de les expliciter de nouveau. Pour exemple, il convient de ne pas confondre charte éthique et modalités pratiques. La charte étant européenne, les partenaires ont dû s'accorder sur des principes qui rassemblaient, alors que pour certains, il y avait trop de différences de vues entre les pays.

Quelques idées clés :

- Connaissance et respect du droit par le facilitateur et l'institution : notamment respect de la propriété intellectuelle. « L'œuvre appartient à celui qui l'a faite ».
- Les professionnels sont payés pour accompagner la création. L'institution n'a le droit que de se faire rembourser les frais de matériels liés à l'œuvre.
- Le facilitateur d'art n'influence pas directement la création de l'utilisateur, il aide l'expression de l'utilisateur mais il ne fait pas à sa place.
- Les art-thérapeutes et les facilitateurs d'art n'ont pas les mêmes rôles.

Conclusion

Le séminaire a permis aux partenaires français du projet (Le Centre de la Gabrielle MFPass et l'Institut Charles Cros) de présenter les avancées du projet, et de recevoir l'avis d'experts sur certaines propositions :

- la spécialisation des facilitateurs d'art et médiateurs artistiques
- l'accès aux Écoles d'Art et formations artistiques pour les personnes en situation de handicap mental
- le devenir de l'œuvre créée
- le glossaire européen
- la charte éthique européenne.

Le séminaire a permis une mise en réseau d'acteurs clés qui ont permis d'enrichir la réflexion menée par le Centre de la Gabrielle et l'Institut Charles Cros. Des expériences ont été partagées par les participants parmi lesquelles certaines sont des bonnes pratiques de nature à être partagées et transmises dans le Guide de Bonnes Pratiques qui sera produit dans le cadre du projet *Art for All*.

Les résultats finaux du projet *Art for All* seront présentés lors de la Conférence Finale à Bruxelles le 21 novembre 2014.

Contacts :

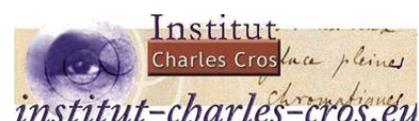
Hélène Paveto-Martinez – Chef de Projets Européens – Centre de la Gabrielle - MFPass
helene.paveto-martinez@mypass.fr ; Sylvie Dallet – Professeur d'Université – Présidente de l'Institut Charles Cros - sylvie.dallet@uvsq.fr



www.centredelagabrielle.fr



www.art-for-all.eu



www.institut-charles-cros.eu